

Délibération n°2017-049

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 30 novembre 2017, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation de la répartition du FSDIE 2018

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration, de procéder au vote.

Il est proposé 70 % pour les projets associatifs et 30 % pour les aides sociales.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 27	Contre : 2
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La répartition du FSDIE 2018 (70 % pour les projets associatifs et 30 % pour les aides sociales) est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 1^{er} décembre 2017

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

